



Secrétariat général (SG)

Genève, le 29 août 2025

Réf.: **CL-25/41**
Contact: SPM/MSRG
Tél.: +41 22 730 6266
Courriel: memberstates@itu.int

- Aux États Membres de l'Union;
- Aux Membres de Secteur de l'UIT;
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;
- Aux Associés;
- À l'État de Palestine (Résolution 99)

Objet: **Appui à la mise en œuvre de la Résolution 1424 du Conseil – Création d'un fonds d'affectation spéciale pour la Palestine**

Madame, Monsieur,

À la suite des discussions tenues lors de la session de 2025 du Conseil de l'UIT, j'ai l'honneur de vous informer qu'un Fonds d'affectation spéciale pour la Palestine a été créé afin de permettre à l'Union d'agir de manière efficace et coordonnée en vue de mettre en œuvre la Résolution 1424 intitulée "Assistance et appui à la Palestine pour la reconstruction de son secteur des télécommunications".

Conformément aux instructions données dans cette Résolution, le Fonds vise à fournir un appui à la Palestine grâce aux actions suivantes:

- assurer un suivi et rendre compte à intervalles réguliers des besoins particuliers de la Palestine dans le domaine des télécommunications et en formulant des propositions visant à fournir une assistance technique;
- procéder à une évaluation des conséquences du conflit en cours pour les programmes et activités de l'UIT dans la région et élaborer un rapport complet sur les conclusions de cette évaluation;
- mobiliser les ressources financières et humaines nécessaires pour mettre en œuvre les actions proposées, notamment une assistance technique en vue de remettre en état l'infrastructure et d'en accroître la résilience; et
- assurer un renforcement des capacités en lien avec les compétences numériques, la cybersécurité, la gouvernance numérique et les cadres réglementaires.

Afin de garantir une coordination et un contrôle efficaces, le Groupe d'action créé à l'issue de la session de 2024 du Conseil et placé sous l'égide du Vice-Secrétaire général a été chargé de guider la mise en œuvre de ces activités, de rendre compte de l'action menée et d'assurer la liaison avec les bailleurs et les parties prenantes.

Le Fonds sera administré conformément au Règlement financier de l'UIT, ce qui garantit l'application des normes les plus strictes en matière de transparence et de responsabilité. Il sera dûment accusé réception des contributions, qui feront l'objet de communications régulières adressées au Conseil de l'UIT sous la forme d'informations actualisées et de rapports annuels.

À cet égard, j'invite tous les États Membres, Membres de Secteur, Associés, établissements universitaires et autres parties prenantes à examiner les formes possibles ci-après d'appui:

1 Contributions financières

Les versements peuvent être effectués sur le compte suivant:

- Banque: UBS Suisse AG, Genève
- Titulaire du compte: Union internationale des télécommunications
- Numéro de clearing de la banque: 0240
- Numéro de compte en CHF: 0240-FP100357.6
- IBAN du compte en CHF: CH98 0024 0240 FP10 0357 6
- SWIFT/BIC: UBSWCHZH80A
- Monnaie: CHF

Pour intensifier plus encore l'appui à la mise en œuvre de la Résolution 1424, l'UIT souhaite rappeler à ses membres les autres mécanismes à leur disposition pour faciliter les contributions à cette action:

2 Engagements dans le cadre de la Coalition Partner2Connect

Soumission d'engagements dans le cadre de la [Coalition pour le numérique Partner2Connect \(P2C\) de l'UIT](#), au moyen de la plate-forme en ligne, en précisant la pertinence de l'engagement et en indiquant "ITU Support for Palestine".

3 Contributions en nature

Les contributions en nature peuvent prendre la forme d'équipements TIC, de logiciels, de compétences spécialisées ou de formations. Nous vous prions de donner une description détaillée, la valeur estimée, la méthode de fourniture et les coordonnées d'un interlocuteur pour assurer la liaison. Ces précisions concernant ces contributions doivent être adressées à memberstates@itu.int.

Le Fonds recevra les contributions sur une base continue. Pour pouvoir être prises en compte dans le premier cycle d'établissement de rapports, **les contributions et engagement devraient être soumis d'ici au 15 octobre 2025.**

Le Secrétariat général de l'UIT et le Bureau régional pour les États arabes se tiennent à votre disposition pour toute précision ou assistance requise concernant les contributions ou la mise en œuvre de cette initiative.

Nous comptons sur votre précieux soutien afin de garantir la bonne mise en œuvre de la Résolution 1424 du Conseil.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

(signé)

Doreen Bogdan-Martin
Secrétaire générale